

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 6 novembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 6 novembre 2023 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

Est absente : madame Shelley Judge

25 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h.

2023-11-324

1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2023-11-325

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023.

ADOPTÉ

1.4. États comparatifs 2023 - Dépôt

Conformément à l'art.105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois d'août, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposait la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Le directeur général, Gilbert Arel, donne un sommaire des résultats financiers pour 2023.

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible au lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil

QUESTIONS ÉCRITES ET LUES EN SÉANCE

Monsieur le Maire répond aux questions envoyées par écrit avant la séance et le greffier en fait la lecture.

Les intervenants sont:

MARC PELLETIER (00:00:04)

1. Remerciement pour l'amélioration du sentier linéaire Coldbrook qui rejoint le sentier de Waterloo par la route 243.

CHRISTIAN MORIN (00:00:24)

2. Précisions et améliorations souhaitées concernant l'enregistrement des séances.

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

LOUISE POTVIN (00:03:19)

3. Étapes à venir et échéancier prévu dans le dossier de la planification stratégique.

NOÉMIE DAOUST (00:04:43)

4. Demande d'une intervention urgente avant l'hiver en lien avec un fossé bloqué provoquant des débordements sur la rue Saint-Andrew.

DENIS BOULIANNE (00:07:52)

5. Problématique concernant la vitesse de circulation sur la rue Bondville et installation d'un panneau électronique.

CHRISTIANE VOINSON (00:10:49)

6. Problématique concernant la vitesse de circulation sur la rue Bondville.

PHYLLIS SISE (00:18:57)

7. Suggestion de l'aménagement d'un sentier pédestre dans le quartier *Art de vivre* à Foster.

MEGAN SELENNE (00:21:36)

8. La comparaison des coûts pour l'installation d'un dos d'âne (speed bump) avec une autre méthode de surveillance pour la vitesse de circulation sur la rue de Bondville.

CHANTAL BRODEUR (00:23:12)

9. Détails sur les travaux en cours au Club House à l'ancien Club de golf Inverness (secteur Bondville).

JEAN-PIERRE PILON (00:25:11)

10. Assouplissements de la *Loi sur la Marine marchande du Canada* qui permettraient aux municipalités d'agir plus rapidement quant à l'implantation de nouvelles restrictions, entre autres, sur la navigation.

SYLVAIN DUMONT (00:30:00)

11. Est-ce que d'autres travaux sont prévus en lien avec les inondations de l'été dernier?

ADÈLE HÉBERT (00:32:29)

12. Demande s'il y a eu un accusé de réception à la suite de l'envoi d'une lettre par des citoyens au maire et au conseiller Patterson en lien avec le projet de l'église St.Paul.

3. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

3.1. ADMINISTRATION

2023-11-326

3.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer: 1 296 703,93\$
- Chèques émis #2023-12: 290 146,62\$

ADOPTÉ

3.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

3.1.2.1. Décomptes progressifs

2023-11-327

3.1.2.1.1. AO VLB2023-19 - Travaux de voirie - Secteurs Rock Hill et Jolibourg

ATTENDU la demande de paiement du décompte progressif #1 (facture #4390) de la compagnie Huard Excavation inc. au montant de **485 335,50\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2023-19 - Travaux de voirie - Secteurs Rock Hill et Jolibourg;

ATTENDU QUE cette demande de paiement comprend les directives de changement suivantes:

DC-1 - Décontamination accotement (Jolibourg et Fowler) : 8 325 \$

Justification : item non prévu au bordereau, extra approuvé en chantier;

DC-2 - Changement de diamètre de ponceau 900 mm pour 1 200 mm : 4 140\$

Justification : Révision de la conception d'un ponceau en aval qui ramasse tout l'eau du projet. Augmentation du diamètre afin d'éviter des débordements potentiels.

ATTENDU la recommandation de paiement du consultant d'EXP de payer ce décompte progressif;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 (facture #4390) de la compagnie Huard Excavation inc. au montant de **485 335,50\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2023-19 - Travaux de voirie - Secteurs Rock Hill et Jolibourg , ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

3.1.2.2. Factures et dépenses diverses

3.1.3. Ententes, contrats et mandats

2023-11-328

3.1.3.1. Octroi de contrat - VLB2023-21 - Services professionnels - Étude géotechnique et caractérisation environnementale de site phase II

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer une étude géotechnique des chemins Lakeside et Knowlton dans le centre du village de Knowlton en préparation des travaux ultérieurs de remplacement des systèmes d'eau et d'égout;

ATTENDU QUE la Ville a reçu les cinq (5) soumissions suivantes dans le cadre de l'appel d'offres VLB2023-21:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Pointage	Rang
Geninnovation	109 958,64\$	96	1
Consultation Geotex Inc.	114 252,96\$	93,3	2
Dec Enviro	131 169,34\$	84	3
HKR Consultation	178 467,72\$	52,4	4
Solmatech Inc.	191 985,37\$	44	5

ATTENDU QU' un comité de sélection a évalué les soumissions selon un système de pondération;

ATTENDU QUE selon la grille d'évaluation du système de pondération, le meilleur pointage est celui de la soumission de Geninnovation, au montant de **109 958,64\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection d'accepter la soumission de Geninnovation;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Geninnovation au montant de **109 958,64\$**, taxes incluses, le contrat pour l'appel d'offres VLB2023-21 Services professionnels - Étude géotechnique et étude de caractérisation environnementale de site - Phase II.

ADOPTÉ

2023-11-329

3.1.3.2. Octroi de contrat - Aménagement du site du marché public

ATTENDU QUE le Conseil désire réaménager le marché public au site permanent sur la rue Maple;

ATTENDU QU' il y a lieu de réimaginer les installations et l'espace communal afin d'améliorer l'expérience pour les citoyens et les marchands;

ATTENDU QUE la Ville a demandé quatre (4) soumissions pour des services d'aménagement et a reçu la soumission suivante dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Virage architecture + paysagiste	26 271,79\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Virage architecture + paysagiste au montant de **26 271,79\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture, et vie communautaire, d'accepter la soumission de Virage architecture + paysagiste;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Virage architecture + paysagiste le contrat pour l'aménagement du terrain du marché public sur la rue Maple au montant de **26 271,79\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2023-11-330

3.1.3.3. Mandat de signature - Regroupement UMQ pour l'achat de chlorure de calcium

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme un abat-poussière;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour

ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide en quantité nécessaire pour ses activités;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la Ville de Lac-Brome confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière du chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide nécessaires aux activités de la Ville;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis dans le document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 30 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 30 octobre 2025 puis jusqu'au 30 octobre 2026;

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

2023-11-331

3.1.3.4. Mandat de signature - Regroupement UMQ pour l'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques

ATTENDU QUE conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Lac-Brome souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1er décembre 2023 au 1er décembre 2028, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la Ville de Lac-Brome joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, ainsi que le directeur général, Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée ENTENTE du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2023-2028 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉ

2023-11-332

3.1.3.5. Mandat de signature - Transport adapté pour Nous Inc.

ATTENDU QUE la Ville a collaboré avec l'organisme Transport adapté pour Nous Inc. pour l'année 2023;

ATTENDU la lettre du 10 août 2023 de Transport adapté pour Nous Inc informant la Ville que le Ministère des Transports du Québec a majoré la contribution obligatoire des municipalités de 15% à 20% du budget de fonctionnement annuel dans le cadre du Programme de subvention en transport adapté;

ATTENDU QUE ce changement fait en sorte que la quote-part annuelle de la Ville pour 2023 est majoré de 7 882\$ (de 20 630\$ à 28 512\$);

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance de l'offre de service de Transport adapté pour Nous Inc. pour l'année 2024 et s'en déclarent satisfaits;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE la Ville autorise le paiement du montant supplémentaire de **7 882\$** pour la quote-part annuelle de la Ville pour l'année 2023;
- QUE la Ville confirme sa collaboration avec l'organisme Transport adapté pour Nous Inc. et renouvelle son entente avec l'organisme pour l'année 2024;
- QUE la Ville nomme Transport adapté pour Nous Inc. en tant qu'organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté;
- QUE la Ville accepte que la Ville de Waterloo la représente comme ville mandataire;
- QUE la Ville accepte le plan de transport mis à jour en septembre 2024;
- QUE la Ville accepte les prévisions budgétaires 2024 de Transport adapté pour Nous Inc.;
- QUE la Ville accepte de remettre sa quote-part pour l'année 2024 au montant de **27 270\$** à Transport adapté pour Nous inc.;
- QUE la Ville accepte l'horaire suivant pour l'année 2024:
- 7 jours / semaine
 - 52 semaines / année
 - Lundi au vendredi de 7h00 à 21h00;
 - Samedi de 8h00 à 18h00
 - Dimanche: 10h00 à 18h00
 - Journées fériées: 9h00 à 19h00
- QUE la Ville accepte la tarification pour l'année 2024 proposée par Transport adapté pour Nous Inc. :
- 3.25 \$/passage partout sur le territoire
 - 6.50 \$/passage pour Granby, Cowansville, Bromont, et Sutton;
 - 8.75 \$/passage pour Magog
 - 34.00 \$/passage pour Sherbrooke
 - 30.00 \$/livret de 10 coupons de 3.25 \$
- QUE les accompagnateurs doivent payer le même montant que l'usager, sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements vers Sherbrooke;
- QUE les déplacements en direction de Magog et Sherbrooke sont pour des motifs médicaux seulement;

QUE le Conseil nomme monsieur le conseiller Pierre Laplante au Conseil d'administration de Transport adapté pour Nous Inc.

ADOPTÉ

2023-11-333

3.1.3.6. Mandat de signature - Demande de subvention au programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise

ATTENDU QUE la culture est un vecteur primordial de l'identité de la Ville de Lac-Brome et un moteur essentiel de la qualité de vie de ses résidents;

ATTENDU QUE la culture joue un rôle fondamental dans l'épanouissement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture prend racine et s'épanouit en premier lieu au sein des communautés locales ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a déjà démontré, dans le cadre de sa politique culturelle, son engagement à soutenir activement les initiatives visant à renforcer son identité culturelle et à encourager la participation de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le projet *Le Patrimoine Sous les Projecteurs* a pour mission de célébrer et de préserver le riche patrimoine culturel de Lac-Brome, tout en mettant en lumière son histoire et son architecture à travers des projections lumineuses nocturnes et un balado patrimonial ;

ATTENDU QUE ce projet incarne une véritable démarche de démocratisation culturelle en rendant le patrimoine accessible à tous les résidents de Lac-Brome et aux visiteurs, tout en contribuant à la promotion du patrimoine culturel québécois;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la Ville de Lac-Brome, en reconnaissance de l'importance de célébrer et de préserver son patrimoine culturel, autorise Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et de la vie communautaire à déposer un projet au programme de subvention «Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise» et de nommer Caroline Cusson, directrice du Service des finances et de la trésorerie, mandataire, pour le dépôt du projet.

ADOPTÉ

2023-11-334

3.1.3.7. Mandat de signature - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* et veut que la Ville participe à ce programme;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome autorise la présentation du projet d'aménagement au Parc des Lions au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE le Conseil confirme l'engagement de la Ville de Lac-Brome à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome désigne la directrice du Service des finances et de la trésorerie, Caroline Cusson, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

3.1.4. Ressources humaines

2023-11-335

3.1.4.1. Embauche - Coordonnateur des loisirs et de la vie communautaire

ATTENDU la nécessité de combler un poste vacant de *Coordonnateur des loisirs et de la vie communautaire*;

ATTENDU QUE la Ville a reçu vingt-quatre (24) candidatures et quatre candidats ont été reçu en entrevue;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, Alexandra Barré, d'embaucher madame Audrey Bridger pour ce poste;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de la recommandation de la conseillère en ressources humaines et s'en déclarent satisfaits;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil approuve l'embauche de madame Audrey Bridger à titre de *Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire*, sous l'autorité immédiate de la directrice du même service;
- QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;
- QUE les conditions de son emploi soient conformes au cahier des ressources humaines de la Ville et aux conditions et modalités stipulés dans le protocole des conditions de travail du personnel non syndiqué et dont le Conseil a pris connaissance, lesquelles seront classées à son dossier d'employé;
- QUE la directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, dépose au Conseil sa recommandation concernant la permanence de l'emploi de madame Audrey Bridger dès la fin de sa période de probation de six (6) mois;
- QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les divers postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉ

2023-11-336

3.1.4.2. Embauche - Opérateur de voirie

- ATTENDU QUE le poste d'*Opérateur de voirie* est vacant;
- ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, Alexandra Barré, d'embaucher monsieur James Sherry pour ce poste;
- ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de la recommandation de la conseillère en ressources humaines et s'en déclarent satisfaits;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil approuve l'embauche de monsieur James Sherry à titre d'*Opérateur de voirie*, avec la date d'entrée en fonction le 20 novembre 2023;
- QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;
- QUE le salaire, les conditions de son emploi et sa période de probation soient conformes à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2023-11-337

3.1.4.3. Embauche - Journalier - Parcs et infrastructures

ATTENDU QU' un poste de *Journalier - Parcs et infrastructures* est vacant;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, Alexandra Barré, d'embaucher monsieur Ian Bowles pour ce poste;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de la recommandation de la conseillère en ressources humaines et s'en déclarent satisfaits;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve l'embauche de monsieur Ian Bowles à titre de *Journalier - Parcs et infrastructures*, avec la date d'entrée en fonction le 6 novembre 2023;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE le salaire, les conditions de son emploi et sa période de probation soient conformes à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2023-11-338

3.1.4.4. Permanence - Alexandra Barré

ATTENDU la résolution 2023-03-075;

ATTENDU la recommandation du directeur général, Gilbert Arel, concernant la permanence de madame Alexandra Barré aux conditions et modalités associées à une permanence au poste de *Conseillère en ressources humaines*;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil confirme effectif en date du 16 octobre 2023, la permanence de madame Alexandra Barré aux conditions et modalités associées au poste de *Conseillère en ressources humaines*.

ADOPTÉ

2023-11-339

3.1.4.5. Permanence - Benoit Blais

ATTENDU la résolution 2023-04-101;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie, Caroline Cusson, concernant la permanence de monsieur Benoit Blais aux conditions et modalités associées à une permanence au poste d'*Administrateur de systèmes*;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil confirme effectif en date du 1er novembre 2023, la permanence de monsieur Benoit Blais aux conditions et modalités associées à une permanence au poste d'*Administrateur de systèmes*;

ADOPTÉ

3.1.5. Divers

2023-11-340

3.1.5.1. Politique cadre sur les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels - Loi 25 - Adoption

ATTENDU l'importance pour la Ville de Lac-Brome d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence;

ATTENDU QUE l'article 63.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi sur l'accès ») prévoit l'obligation pour les municipalités et les villes de publier sur son site internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

ATTENDU QU' afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Ville de Lac-Brome a élaboré la présente *Politique cadre sur les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels* énonçant, notamment, les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Ville détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées;

ATTENDU QUE la présente Politique a été adoptée par le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (CAIRP) le 2 novembre 2023;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil municipal adopte la *Politique cadre sur les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels*.

ADOPTÉ

2023-11-341

3.1.5.2. Politique de confidentialité de la Ville de Lac-Brome - Loi 25 - Adoption

ATTENDU l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) le 22 septembre 2023;

ATTENDU QUE l'article 63.4 de la nouvelle Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit l'obligation pour les villes qui recueillent des renseignements personnels par un moyen technologique de publier sur leur site Internet une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (CAIRP) relativement à l'adoption de cette politique;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil municipal adopte la *Politique de confidentialité de la Ville de Lac-Brome*.

ADOPTÉ

2023-11-342

3.1.5.3. Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat - Adoption

ATTENDU QUE conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), une ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'un appel d'offres public ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.*

ADOPTÉ

2023-11-343

3.1.5.4. Désignation de fonctionnaires et d'adjoints - MRC

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi a adopté le *Règlement de contrôle intérimaire 07-0823 relativement à certains milieux humides et forestiers d'intérêt sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;*

ATTENDU QUE le 15 août 2023, la MRC a adopté la résolution 323-0823 qui:

i) Désigne les fonctionnaires suivants de la MRC à titre de conseillers régionaux pour l'application du Règlement numéro 07-0823 : le coordonnateur du service de la gestion du territoire, la conseillère en aménagement et en stratégies de conservation, le gestionnaire de projets en milieux hydriques et en gestion des eaux pluviales, l'inspecteur à la gestion de l'eau et le technicien foresterie et des carrières et sablières;

ii) confie l'administration et l'application du Règlement de contrôle intérimaire 07-0823 aux fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats de chacune des municipalités locales, tel que nommé par résolution du Conseil de la municipalité locale;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil désigne les fonctionnaires suivants de la MRC à titre de conseillers régionaux pour l'application du Règlement numéro 07-0823 : le coordonnateur du service de la gestion du territoire, la conseillère en aménagement et en stratégies de conservation, le gestionnaire de projets en milieux hydriques et en gestion des eaux pluviales, l'inspecteur à la gestion de l'eau et le technicien forestier et des carrières et sablières;

QUE le Conseil confie l'administration et l'application du Règlement de contrôle intérimaire 07-0823 aux fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats de la Ville, tel que nommé par les résolutions du Conseil adoptés à cette fin.

ADOPTÉ

3.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

3.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation

3.2.2. Règlements - Adoption

4. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

4.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

4.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt des procès-verbaux des deux réunions du Comité consultatif d'urbanisme et de la réunion du Comité consultatif de l'environnement tenues le 23 octobre 2023.

4.3. DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

2023-11-344

4.3.1. 26-28, ch. Taylor, lot #4 265 112, zone UMV-2-D16

Nature de la demande: Rénovations extérieures du bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation de la toiture, des fenêtres, du revêtement et des portes du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU-23-079 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation de la toiture, des fenêtres, du revêtement et des portes du bâtiment principal situé au 26-28, chemin Taylor, lot #4 265 112, zone UMV-2-D16.

ADOPTÉ

2023-11-345

4.3.2. 28, ch. du Mont-Écho, lot #4 471 098, zone URC-6-L15

Nature de la demande: Rénovation de balcons

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation de balcons;

ATTENDU la résolution CCU-23-080 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation de balcons situé au 28, chemin du Mont-Écho, lot #4 471 098, zone URC-6-L15.

ADOPTÉ

2023-11-346

4.3.3. 213, chemin Knowlton, lot #6 263 438, zone URA-25-K16

Nature de la demande: Agrandissement du bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU-23-081 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'agrandissement du bâtiment principal situé au 213, chemin Knowlton, lot #6 263 438, zone URA-25-K16.

ADOPTÉ

2023-11-347

4.3.4. rue Highland, lots #4 267 442 & 6 241 739, zone URC-1-L13

Nature de la demande: Construction d'un projet intégré de bâtiments multilogements

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un projet intégré de multilogement de dix (10) bâtiments pour un total de soixante-seize (76) logements;

ATTENDU la résolution CCU-23-083 du CCU et sa recommandation de refuser la demande. Le CCU est d'avis que le projet créerait une surdensification du secteur, que le projet ne s'harmonise pas avec le milieu existant, et que le projet entraînerait une augmentation importante de la circulation du secteur;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement rejeté par voix exprimées*

QUE le Conseil refuse la demande de construction d'un projet intégré multilogement situé sur la rue Highland, lots #4 267 442 & 6 241 739, zone URC-1-L13.

QUE les raisons pour ce refus sont les suivantes:

i) la construction de dix (10) bâtiments multilogements pour un total de soixante-seize (76) logements sur la partie nord-ouest de ce terrain créerait une densification qui ne cadre pas bien avec le secteur;

ii) les grandeurs et volumes des bâtiments sont trop imposants par rapport aux bâtiments résidentiels avoisinants existants;

iii) l'architecture proposée ne s'harmonise pas par rapport aux bâtiments résidentiels avoisinants existants et ne s'inspire pas des styles architecturaux typiques des Cantons-de-l'Est.

REJETÉ

2023-11-348

4.3.5. 37, ch. Lakeside, lot #4 266 248, zone UCV-5-K15

Nature de la demande: Rénovation d'un bâtiment commercial

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation d'un bâtiment commercial;

ATTENDU la résolution CCU-23-084 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation d'un bâtiment commercial situé au 37, chemin Lakeside, lot #4 266 248, zone UCV-5-K15.

ADOPTÉ

2023-11-349

4.3.6. 485, ch. Knowlton, lot #4 266 021, zone UC-5-L14

Nature de la demande: Agrandissement du bâtiment commercial

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement du bâtiment commercial;

ATTENDU la résolution CCU-23-085 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande d'agrandissement du bâtiment commercial situé au 485, chemin Knowlton, lot #4 266 021, zone UC-5-L14.

ADOPTÉ

4.4. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

2023-11-350

4.4.1. 78, chemin Lakeside, Lot 4 266 336, Zone UCV-4-K15

Nature de la demande: Usage de restauration

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre un usage de restauration avec 54 sièges et un espace de 20 mètres carrés ou moins avec 3 stationnements au 79, chemin Lakeside, Lot 4 266 336;

ATTENDU QUE l'article 46 du règlement de zonage 596 indique qu'il faudrait 8 stationnements pour accommoder usage restauration tel que demandé. La dérogation est de 62,5%;

ATTENDU la résolution CCU-23-087 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à permettre un usage de restauration avec 54 sièges et un espace de 20 mètres carrés ou moins avec 3 stationnements au 78, chemin Lakeside, Lot 4 266 336.

ADOPTÉ

2023-11-351

4.4.2. 28, rue de Parcours, Lot 6 259 489 et 30, rue du Parcours, Lot 6 259 490, Zone RBE-1-E16

Nature de la demande: Autoriser le lotissement de 2 lots selon une forme différente de celle approuvée dans une demande de PPCMOI

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à autoriser le lotissement les lots 6 259 489 et 6 259 490 selon une forme différente de la forme adoptée par PPCMOI par la résolution 2018-04-144;

ATTENDU QUE les lotissements doivent être divisés selon le plan approuvé dans le PPCMOI;

ATTENDU QUE cette dérogation vise à régulariser l'emplacement de l'entrée charretière et du stationnement de la propriété du 30, chemin du Parcours;

ATTENDU la résolution CCU23-086 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre le lotissement des lots 6 259 489 (28, rue du Pacours) et 6 259 490 (30, rue du Parcours) selon une forme différente de la forme adoptée par PPCMOI par la résolution 2018-04-144.

ADOPTÉ

2023-11-352

4.4.3. 121, rue Fairmount, Lot 3 939 948, Zone ID-15-I7

Nature de la demande: Hauteur d'un bâtiment accessoire

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type garage détaché ayant une hauteur de 6,6 mètres et dont le bâtiment principal a une hauteur de 5,4 mètres au 121, chemin Fairmount, lot 3 939 948;

ATTENDU QUE l'article 35, paragraphe 7 du règlement de zonage 596 stipule que la hauteur d'un bâtiment accessoire hors périmètre urbain ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU23-088 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type garage détaché ayant une hauteur de 6,6 mètres et dont le bâtiment principal a une hauteur de 5,4 mètres au 121, chemin Fairmount, lot 3 939 948.

ADOPTÉ

2023-11-353

4.4.4. 602, chemin Knowlton, Lot 4 817 850, Zone UC-4-L13

Nature de la demande : Régulariser un bâtiment commercial en marge latérale

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser l'emplacement du bâtiment principal localisé à une distance de 4,75 mètres de la ligne latérale au 602, chemin Knowlton, lot 4 817 850;

ATTENDU QUE la grille des normes d'implantation du règlement de zonage 596 fixe, pour la zone UC-4-13, la marge latérale minimale à 5 mètres;

ATTENDU la résolution CCU23-089 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'emplacement du bâtiment principal localisé à une distance de 4,75 mètres de la ligne latérale au 602, chemin Knowlton, lot 4 817 850.

ADOPTÉ

4.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

4.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

4.7. DEMANDES À LA C.P.T.A.Q.

2023-11-354

4.7.1. 62, chemin Johnston, lots 3 940 221 et 3 940 510, zone RF-16-L10

ATTENDU QU' une demande d'autorisation à la CPTAQ a été déposée pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (construction d'un bâtiment résidentiel) au lot 3 940 221, 62, chemin Johnston, zone RF-16-L10;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

ATTENDU QUE le Conseil a considéré les critères de décision de l'Article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, et ce, selon l'Article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard*

*Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (construction d'un bâtiment résidentiel) au lot 3 940 221, 62, chemin Johnston, zone RF-16-L10.

ADOPTÉ

4.8. Autres

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

Le conseiller Patrick Ouvard fait mention des points suivants:

- Au cours du mois d'octobre, il y a eu une vingtaine interventions pour le Service incendie ce qui résulte à 205 interventions depuis le début de l'année;
- Le nombre de sauvetages en forêt a augmenté au cours de l'automne;
- 31 interventions pour les premiers répondants à Lac-Brome et 6 interventions dans Bolton-Ouest;
- En lien avec le Comité de circulation, nous venons tout juste de recevoir les panneaux électroniques à indicateur de vitesse que la Ville attendait depuis des mois. Lors de la prochaine rencontre du comité, nous discuterons, de manière plus spécifique, de faire des interventions à certains endroits. Les données techniques devront être collectées et analysés et les radars devraient être installés de façon encore plus systématique, surtout dans les zones scolaires.

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

6.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et Services techniques.

Le conseiller Lee Patterson fait mention des points suivants:

- Préparation des projets majeurs qui seront bientôt présentés au prochain budget;
- Le Service a accueilli de nouveaux employés et est en préparation pour la saison hivernale;
- Certaines routes de gravier ont été entretenues et réparées.

2023-11-355

6.2. Programme d'aide aux infrastructures de transports actifs (Véloce III) - Travaux 2024

- ATTENDU que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;
- ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome désire déposer une demande au Programme pour l'entretien de la Route verte et ses branchements, spécifiquement l'accotement du chemin Brome entre le chemin Fulford et la Route 215 est et ouest;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);
- ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome doit respecter les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;
- ATTENDU QUE le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 25 000,00\$ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de **8 662,50\$**;
- ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

- QUE le Conseil de Ville de Lac-Brome autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Caroline Cusson, directrice du Service des finances et de la trésorerie, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

7. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

Le conseiller Pierre Laplante fait mention du point suivant:

- La construction de la nouvelle pumptrack (piste à rouleaux) a été finalisée au Centre Lac-Brome. L'inauguration officielle est prévue au printemps 2024.

La conseillère Lucy Gagnon fait mention du point suivant:

- Le 9 décembre prochain aura lieu la Folie de Minuit / Midnight Madness.

2023-11-356

7.2. Demandes de contribution financière

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contribution financière aux activités des organismes suivants:

- École Saint-Édouard: 3 930\$
- Fondation jeunesse Brome-Missisquoi: 250\$
- Camp Garagona: 250\$

ADOPTÉ

7.3. Demandes d'utilisation du domaine public

8. ÉCONOMIE LOCALE

8.1. Demande d'aide financière - Règlement 2021-08 développement économique

2023-11-357

8.1.1. Rénovation de façade - 37, chemin Lakeside, lot 4 266 248

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le Règlement 2021-08 concernant le développement économique de la Ville 2021-2025;

ATTENDU QU' un des objets du règlement 2021-08 est de stimuler le développement du secteur des services avec un programme de crédit de taxes sur des agrandissements et des rénovations de bâtiments commerciaux;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande d'aide financière complète et conforme au règlement pour des travaux de rénovation de la façade au 37, chemin Lakeside, lot 4 266 248;

ATTENDU QUE les travaux sont assujettis à une demande de PIIA et à l'octroi de tout permis nécessaire;

ATTENDU la recommandation de Caroline Cusson, directrice du Service des finances et de la trésorerie, de déclarer ce projet admissible à l'aide financière pour un montant maximal de 10 000\$ selon le règlement 2021-08;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve la demande d'aide financière pour la rénovation de la façade au 37, chemin Lakeside, lot 4 266 248 pour un montant maximal de 10 000\$;

QUE le déboursé de ladite subvention est conditionnel au respect des conditions du règlement 2021-08 et à la réception d'une réclamation de dépense complète, suite aux travaux complétés, et cela dans les douze (12) mois de la présente résolution;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le poste budgétaire 02-621-00-996.

ADOPTÉ

9. VARIA

2023-11-358

9.1. Calendrier des séances du Conseil - 2024

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le calendrier suivant de ses séances ordinaires pour l'année 2024:

- 8 janvier Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 5 février Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 4 mars Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 2 avril Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 6 mai Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 3 juin Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 2 juillet Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 5 août Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 3 septembre Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 7 octobre Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 4 novembre Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 2 décembre Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria

Le début de chaque séance étant à 19 heures.

ADOPTÉ

2023-11-359

9.2. Nomination de conseillers municipaux comme célébrants de mariage

ATTENDU QUE le Code civil du Québec permet au maire et aux conseillers de la Ville d'agir comme célébrant lors de mariages et d'unions civiles sur le territoire de la Ville, sous condition que le Conseil l'autorise par résolution;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise les personnes suivantes à agir comme célébrant lors de mariages et d'unions civiles sur le territoire de la Ville de Lac-Brome, et ce, jusqu'à la fin de leurs mandats respectifs:

Richard Burcombe, maire
Patrick Ouvrard, Conseiller
Lucy Gagnon, Conseillère
Shelley Judge, Conseillère
Pierre Laplante, Conseiller
Louise Morin, Conseillère
Lee Patterson, Conseiller

ADOPTÉ

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible au lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

LOUISE POTVIN (00:00:00)

13. Discussions entre la Ville et Tennis Lac-Brome pour un possible partenariat l'an prochain.

14. Sur la fermeture de la succursale Desjardins à Lac-Brome (459, chemin Knowlton).

RON GLOWE (00:06:57)

15. Suggestion d'un partenariat avec les écoles de Lac-Brome afin d'utiliser les gymnases pour le pickleball.

16. Suggestion d'un détour possible de la circulation sur la rue Lakeside (travaux de voirie en cours).

ALICIA SOUTHWALL (00:09:23)

17. Précisions sur le point 4.4.4 - Dérogation mineure au 602, chemin Knowlton, Lot 4 817 850, Zone UC-4-L13.

18. Précisions sur le point 3.1.3.4 - Mandat de signature - Regroupement UMQ pour l'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques.

19. Précisions sur le point 3.1.3.1 - Octroi de contrat - VLB2023-21 - Services professionnels - Étude géotechnique et caractérisation environnementale de site phase II.

20. Précisions sur le point 3.1.5.4 - Désignation de fonctionnaires et d'adjoints - MRC.

ADÈLE HÉBERT (00:16:14)

21. Précisions sur le point 3.1.3.3 - Mandat de signature - Regroupement UMQ pour l'achat de chlorure de calcium.

22. Précisions sur le point 4.4.1 - Dérogation mineure - 78, chemin Lakeside, lot 4 266 336, zone UCV-4-K15.

2023-11-360

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h43.

ADOPTÉ



Richard Burcombe
Maire



Owen Falguero
Greffier